



Syndicat Interprofessionnel du Reconditionnement et de la Régénération des Matériels Informatiques, Electroniques et Télécoms

**Redevance « copie privée » sur les produits reconditionnés :
un non-sens juridique, écologique et économique !**

« La France est un pays fertile : on y plante des fonctionnaires, il y pousse des impôts ! » disait Georges Clémenceau. Il aurait pu ajouter que notre pays est devenu spécialiste des injonctions contradictoires. La lutte nécessaire contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement incite les acteurs publics – notamment dans les appels d'offre - comme les acteurs privés à promouvoir de plus en plus l'économie circulaire et le reconditionnement des objets, en particulier électroniques qui sont partout dans nos vies.

Reconditionner un produit électronique pour le revendre évite de le jeter et d'en acheter un neuf. Cela permet de régénérer un produit en émettant moins de carbone, en extrayant moins de minerais et de terres rares et crée de l'emploi en France.

Or, cette activité vertueuse est aujourd'hui menacée par la volonté d'imposer sur les produits reconditionnés, lors de leur achat, une redevance payée par le consommateur dont l'assiette porte sur la capacité mémoire du produit. Elle pourrait atteindre 10% à 20% de sa valeur et rendre son prix beaucoup moins attractif pour le consommateur, pourtant incité par les pouvoirs publics à se tourner vers les produits reconditionnés.

Cette taxation supplémentaire est non seulement sans cohérence juridique, mais surtout sans cohérence écologique ni économique.

Une telle redevance va pénaliser à la fois le consommateur qui effectue un achat responsable en choisissant un produit reconditionné et les entreprises qui ont fait l'effort de proposer ce type de produits et qui créent un emploi qualifié et pérenne en France.

Elle pourrait remettre en cause l'existence même de plusieurs sociétés du secteur du reconditionnement d'appareils électroniques en France alors même qu'elles doivent jouer un rôle crucial dans la transition écologique de notre pays.

Ce combat est mené en première ligne par les entreprises qui composent le Syndicat Interprofessionnel du Reconditionnement et de la Régénération des Matériels Informatiques, Electroniques et Télécoms (SIRMIET), syndicat associé à la FICIME (Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique). Il regroupe depuis 2013 vingt-cinq entreprises représentatives des différents types d'équipement concernés (téléphones mobiles, ordinateurs, imprimantes, fax, consoles de jeu, etc.) et représente 2.000 emplois directs, un chiffre d'affaires de plus de 500 millions d'euros et 20.000 tonnes de produits collectés par an.

Contact : Rachel Dethier

SIRMIET

<http://www.sirmiet.fr/>

<https://www.linkedin.com/company/sirmiet/>

43-45 rue de Naples 75008 PARIS

LD : 01.44.69.40.86